

Programme « maladie » - Diagnostic d'état des lieux

Indicateur n°10 : Honoraires totaux des médecins

Faute de données permettant d'actualiser le calcul des charges, l'indicateur habituel portant sur le revenu annuel libéral moyen net de charges des médecins n'a pas pu être mis à jour cette année. Il a été choisi de présenter les honoraires totaux des médecins à la place.

	Honoraires totaux (en euros courants)			Taux de croissance (en %)				
				entre 2008 et 2009		entre 2009 et 2010		annuel moyen 2002-2010
	2008	2009	2010	en euros courants	en euros constants	en euros courants	en euros constants	en euros constants
Omnipraticien	131 953	133 565	131 277	1,2	1,1	-1,7	-3,2	0,1
Anesthésiste	290 430	296 703	301 303	2,2	2,1	1,6	0,0	2,4
Cardiologue	219 097	222 475	227 541	1,5	1,5	2,3	0,8	0,5
Chirurgiens *	247 618	248 572	253 204	0,4	0,3	1,9	0,3	1,1
Dermatologue	134 660	134 895	138 085	0,2	0,1	2,4	0,8	-0,3
Gastro-entérologue	200 632	203 644	206 368	1,5	1,4	1,3	-0,2	1,0
Gynécologue	179 542	178 575	182 543	-0,5	-0,6	2,2	0,7	0,9
Ophthalmologue	263 177	270 119	282 638	2,6	2,6	4,6	3,1	2,7
ORL	181 310	185 441	189 811	2,3	2,2	2,4	0,8	0,8
Pédiatre	132 752	134 860	134 531	1,6	1,5	-0,2	-1,7	0,4
Pneumologue	165 269	171 878	176 572	4,0	3,9	2,7	1,2	1,8
Psychiatre **	111 699	111 901	113 624	0,2	0,1	1,5	0,0	0,2
Radiologue	504 040	506 133	508 111	0,4	0,3	0,4	-1,1	-0,4
Rhumatologue	157 909	158 522	161 529	0,4	0,3	1,9	0,4	1,0
Stomatologue	252 606	254 522	261 492	0,8	0,7	2,7	1,2	0,8
Ensemble des médecins	176 407	178 530	179 393	1,2	1,1	0,5	-1,0	0,7

Sources : Fichiers SNIR (CNAMTS), exploitation DREES.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, France métropolitaine.

* y compris chirurgiens orthopédistes, ** y compris neuropsychiatres.

Note de lecture : en euros courants, les honoraires totaux de l'ensemble des médecins passent de 176 407 euros en 2008 à 178 530 en 2009, soit une évolution de + 1,2 % en euros courants et de + 1,1 % en euros constants. Entre 2002 et 2010 ils ont augmenté en moyenne de 0,7 %.

En 2010, les honoraires totaux des médecins ont progressé, en moyenne, de 0,5 % par rapport à 2009 en euros courants. Compte tenu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 1,5 % en 2010, les honoraires moyens ont enregistré une baisse en euros constants de - 1 %, après avoir connu une hausse de même ampleur en 2009 (+ 1,1 %). Entre 2002 et 2010 les praticiens ont, pour la plupart des spécialités, vu leurs honoraires totaux croître : + 2,7 % pour les ophtalmologues, + 2,4 % pour les anesthésistes et + 1,8 % pour les pneumologues. Seuls les radiologues et les dermatologues ont vu leurs honoraires en euros constants décroître légèrement (respectivement - 0,4 et -0,3 %) en rythme annuel. Les honoraires des médecins sont davantage tirés par l'activité que par les prix en 2009, après une année 2008 plutôt tirée par les prix. L'année 2010 est marquée, elle, par la double stagnation des prix comme de l'activité.

Pour l'ensemble des médecins libéraux, les dépassements de tarifs conventionnés ont représenté en moyenne 11,7 % de leurs honoraires totaux, avec une grande variabilité selon la spécialité : 46 % pour les stomatologues, 23 % pour les chirurgiens, 30 % pour les gynécologues et 25 % pour les ophtalmologues. A l'inverse, les

dépassements ne représentent que 4 % des honoraires des omnipraticiens, des pneumologues et des radiologues. Les forfaits ont représenté 6,5 % des honoraires hors dépassement des omnipraticiens en 2010.

La structure des charges a peu évolué avec un taux de charges resté lui aussi stable entre 2002 et 2007 pour l'ensemble des spécialités (autour de 46 %). Au titre de leur activité libérale, on estime que les médecins ont touché en moyenne 94 110 euros en 2010, après déduction des charges professionnelles et des cotisations sociales personnelles.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°10 :

Les honoraires des médecins ne correspondent pas à leur revenu. Il faut en effet, retirer les charges pour obtenir le revenu libéral des médecins.

Les omnipraticiens ainsi que 14 spécialités sont étudiés ici : anesthésistes, cardiologues, chirurgiens (dont chirurgiens orthopédiques), dermatologues, gastro-entérologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL, pédiatres, pneumologues, psychiatres (y compris neuropsychiatres), radiologues (y compris radiothérapeutes et médecins nucléaires), rhumatologues et stomatologues.

Les spécialités à faibles effectifs n'ont pas été prises en compte. Les résultats agrégés pour l'ensemble des spécialistes étudiés et pour l'ensemble des médecins peuvent donc différer de ceux publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), qui comptabilise toutes les spécialités existantes.

Le champ de l'étude recouvre l'ensemble des médecins pour lesquels au moins un euro d'honoraire a été liquidé au cours de l'année. Les honoraires des médecins des DOM ne sont pas pris en compte.

Les honoraires et les effectifs proviennent des statistiques du Système national interrégimes (SNIR) élaborées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Les éléments de cette fiche sont issus des deux publications suivantes de la DREES : « Honoraires et revenus libéraux des médecins, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers en 2008, 2009 et 2010 » (titre provisoire), à paraître, et n° 579 « La comparaison des revenus des médecins », *Etudes et résultats*, qui détaillent également les limites techniques de l'indicateur, liées notamment aux données utilisées.